

Communiqué du 19/03/2012

**Force ouvrière alerte le premier ministre sur le sort
de l'AFPA, des GRETA et des lycées professionnels**

**«Nous refusons le démantèlement voire la disparition
programmée de la formation professionnelle initiale et continue»**



Monsieur François FILLON
Premier ministre Hôtel Matignon
57 rue de Varenne 75007-PARIS
Paris, le 15 mars 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez sans doute, Force ouvrière a été reçue, le 29 février 2012 par monsieur Gérard LARCHER dans le cadre de la mission sur la Formation professionnelle. Au cours de cet entretien, nous lui avons fait part de nos vives inquiétudes concernant le devenir de l'AFPA, des lycées professionnels et des GRETA,

Nous vous rappelons que Force ouvrière, lors du sommet social du 18 janvier 2012, avait interpellé le Président de la République sur le devenir de l'AFPA. Cette association, depuis sa création en 1949, a toujours été le « bras armé » de l'Etat pour la formation des demandeurs d'emploi. Or, depuis la réforme de 2004, nous assistons au démantèlement programmé, sous couvert du droit de la concurrence, d'un opérateur public qui a su, depuis plus de 60 ans, offrir un service global (orientation, formation, restauration, hébergement) au service des demandeurs d'emploi et des entreprises. La loi du 13 février 2008 organisant le transfert des conseillers d'orientation vers Pôle emploi, le transfert, raté, du patrimoine immobilier à titre gratuit, viennent renforcer le sentiment unanimement partagé d'un immense gâchis.

Nous le savons tous, l'AFPA n'est pas un organisme de formation comme un autre, il répond à une véritable mission de service public qui nécessite que cet opérateur ne soit pas laissé à la merci du marché, il est possible de trouver des solutions. C'est pourquoi, Force Ouvrière vous demande, Monsieur le Premier Ministre, d'inscrire résolument le devenir de l'AFPA dans un projet collectif qui réaffirme son rôle en tant qu'opérateur public national de la formation professionnelle des adultes, ce qui est incompatible avec la régionalisation issue de la loi de 2004 et ce qui passe, fondamentalement, par un retour à un financement issu du budget de l'Etat.

Vous le savez également, la Formation professionnelle initiale constitue l'un des socles de la République sociale et laïque : permettre à des jeunes, sous statut scolaire, d'acquérir un diplôme reconnu nationalement en articulant étroitement enseignements généraux et professionnels. Cette pédagogie de l'enseignement professionnel se fait grâce à l'existence des lycées professionnels dans lesquels enseignent des professeurs qualifiés, fonctionnaires de l'Etat. Or, des voix s'élèvent pour remettre en cause l'existence même de cette voie d'enseignement professionnel pour les jeunes, La décision de généraliser l'alternance à la dernière année de CAP et de bac professionnel est de ce point de vue inadmissible, tout comme le décret en date du 15 février 2012 qui prévoit l'alternance pour certains élèves de 4ème et de 3ème en entreprises et dans des centres de formation d'apprentis.

Le Président de la République lui-même évoque depuis plusieurs mois sa volonté de généraliser l'alternance école-entreprise et donc de basculer une grande partie des voies et moyens de l'enseignement professionnel vers l'apprentissage, ce qui n'est pas, pour Force Ouvrière, acceptable. D'une part, parce que c'est méconnaître fondamentalement ce qu'est le lycée professionnel où se conjuguent à la fois enseignement académique et formation professionnelle, pour partie en entreprise par le biais de stages, d'autre part, parce c'est une façon de remettre en cause le statut des enseignants (les professeurs de lycées professionnels), statut qui permet d'assurer une formation de qualité en toute indépendance, c'est-à-dire dégagée des risques de pressions, notamment économiques. C'est pourquoi, monsieur le Premier Ministre, la Confédération Force Ouvrière vous demande de réaffirmer l'engagement de l'Etat dans un système d'enseignement professionnel qui a fait ses preuves, ce qui passe notamment par l'arrêt des suppressions de poste, induites par la RGPP, et du désengagement financier de l'Etat.

La situation des GRETA participe de cette même inquiétude. Créés en 1974, l'Etat, par le biais de ces groupements, a inscrit son action dans le cadre du Préambule de la Constitution qui dispose que «L'organisation combinée de la formation initiale et de la formation continue concrétise le droit à l'éducation à tous les âges de la vie et le principe selon lequel la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle, à la culture». Ainsi, en 2010, c'est plus de 500000 stagiaires qui ont été accueillis par le réseau des GRETA. Or, la loi du 17 mai 2011 donne deux ans aux GRETA pour se transformer en GIF (Groupement d'Intérêt Public), En outre, un projet de circulaire du Ministère de l'Education Nationale en précise la mise en oeuvre. Pour Force Ouvrière, cette transformation juridique an GIF va accélérer le démantèlement des GRETA, en les obligeant à se regrouper, mettant à la fois en cause l'égalité d'accès au service public d'orientation et de formation professionnelle de l'éducation nationale et le statut des personnels. En réalité cela aboutirait à sortir les GRETA et leurs personnels de l'Education nationale. C'est pourquoi, nous vous demandons de revenir sur cette réforme, en engageant une véritable concertation permettant de pérenniser ces groupements publics en consacrant leur rôle d'opérateur de l'Etat en matière d'orientation et de formation professionnelle.

Vous l'aurez compris, monsieur le Premier Ministre, ce qui est en jeu ici, en regard du sort réservé à l'AFPA, aux lycées professionnels et aux GRETA, c'est bien une conception du service public de la Formation professionnelle, Tout au long de son histoire. Force Ouvrière a défendu la formation professionnelle initiale et continue comme un outil au service de la promotion et de l'émancipation sociale qui passe par l'obtention d'un titre ou d'un diplôme reconnu par les conventions collectives nationales. Permettre à tous les citoyens, jeunes ou moins jeunes, d'accéder sur l'ensemble du territoire national, à un service public de qualité, en dehors des contingences du marché, tels sont, pour la Confédération Force Ouvrière, les enjeux qui doivent être au centre de tous les débats sur le devenir de la formation professionnelle initiale et continue dont nous refusons le démantèlement voire la disparition programmée.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Claude Mailly
SecrétaireGénéral